

Affaire Barella Jérôme

Communiqué du Procureur de la République d'Agen



Affaire Barella Jérôme

En complément des communications diffusées antérieurement, le parquet d'Agen souhaite apporter les éléments d'actualisation suivants.

Jérôme BARELLA a été convoqué ce jour par les magistrats instructeurs du pôle de l'instruction d'Agen aux fins d'interrogatoire dans le cadre de l'affaire ouverte initialement des chefs d'enlèvement et séquestration de Lyhanna RAMEAU BERNARD, et poursuivie des chefs de viol et meurtre sur une mineure de moins de 15 ans.

Il a répondu à quelques questions concernant sa personnalité mais a rapidement fait valoir son droit au silence. À l'issue de cet interrogatoire, il a été mis en examen supplétivement des chefs de meurtre sur une mineure de moins de 15 ans précédé ou accompagné de viol et viol sur une mineure de moins de 15 ans.

Ce jour, il a également fait l'objet d'un interrogatoire de première comparution dans le cadre de l'affaire dite « Rosa ». Il a fait valoir son droit au silence et a été mis en examen des chefs de viols sur une mineure de moins de 15 ans et agressions sexuelles sur une mineure de moins de 15 ans. Il a été placé sous mandat de dépôt criminel par la juge des libertés et de la détention d'Agen dans le cadre de cette seconde procédure d'instruction, conformément aux réquisitions du parquet.